

## Procès Verbal

### Séance du mardi 14 décembre 2010

L'an deux mil dix et le quatorze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de la communauté de communes Vivarhône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Serrières, sous la Présidence de Monsieur Richard MOLINA, Président.

Convocation envoyée le 6 décembre 2010.

<b>Membres en exercice</b>	<b>32</b>
<b>Nombre de membres présents</b>	<b>30 titulaires + 7 suppléants</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>31 dont 1 pouvoir</b>

#### Présents :

ARNAUD Alain, ORTEGA Jean Luc, FANGET Jean Luc, BERNE Fernand, MELMONT Stéphane, CELLARD Michel, SASSOLAT Roger, BONNET Danielle, DE LAGARDE Olivier, JURDIT Michel, RYEZ Cécile, DUCHAMP Denis, REYNAUD Jacques, BRIAS Jacques, GRENIER Christophe, CLOT Roger, MOLINA Richard, MESSONNIER André, CANADA Alain, PHILIPPE Ronan, COMBE Patrick, KOUOTZE Philippe, GARNIER Christian, SOLAÏ Michel, DUCOING Solange, ASTIER Jean-Noël, BERTHAUD Dominique, SOUBEYRAND René, TREMOULHEAC Huguette, BOURRET Brigitte, TORGUE Laurent, SERILLON Danielle, LEPINE Monique, ROCHE Didier, CHABAUD Christian, SAGE Emmanuel, LADAVIERE Marie-Jo.

**Autres présents :** Monique BOIS (Trésorière Serrières), Karine JOFFRE, Nadine FANGET, Myriam GUIGAL, Lucie COMMARE.

#### Excusés :

MARTIN Hervé, FRAYSSE Yves, CHIROL Pierre, MARGIRIER Brigitte, ARCHIER Nicole (pouvoir à Ronan PHILIPPE), ARRIGHI Paul, ALLEON Vincent, BOUDIN Pierre-Yves, BOISSONNET Frédéric.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Laurent TORGUE, Maire de Serrières est heureux d'accueillir dans sa nouvelle Mairie les représentants du Conseil Communautaire et les remercie de leur présence. Il cède ensuite la parole à Richard MOLINA. Richard MOLINA, Président de la Communauté de Communes ouvre la séance et remercie les élus présents, Madame la Trésorière ainsi que les représentants de la Presse.

Avant l'ouverture de la séance, Richard MOLINA informe l'assemblée que vient d'avoir lieu l'inauguration des nouveaux bureaux ADMR de Serrières, profitant encore une fois de cette occasion pour souligner le travail remarquable de tous les maillons de cette association sur notre territoire.

Richard MOLINA avant l'ouverture de la séance indique qu'une délibération sera à rajouter à l'ordre du jour de ce présent conseil ; proposition d'adhésion à la Mission Locale Nord Ardèche. D'autre part suite à la dernière rencontre avec les responsables des offices de tourisme et après discussion en bureau, le dossier sur le projet des bornes interactives est retiré de l'ordre du jour.

Richard MOLINA présente ensuite l'ordre du jour de la séance :

1. Charte Forestière de l'Ardèche Verte : délibération
2. Proposition d'adhésion à la Mission Locale Nord Ardèche

3. Dossiers ORC d'aide à la modernisation : validation des dossiers individuels par délibération
4. Choix du prestataire collecte sélective : délibération
5. Amortissements : délibération
6. Décisions modificatives sur les différents budgets
7. Vente de terrain (2660 m<sup>2</sup> sur la parcelle AL 11 de Peaugres à M.LECUREUX) + acquisition parcelle AL 71 Peaugres à Mlle RICHARD
8. Désignation délégué Culture de l'Ardèche Verte
9. Délibération reprise de subvention travaux de voirie Charnas
- 10. Présentation première phase de l'étude « Besoin de service » ORC par les étudiants en Master 2 Aménagement de l'Université Lyon 2**
11. Points divers

Monsieur le Président propose ensuite à l'assemblée d'approuver le compte rendu du dernier Conseil Communautaire en date du 9 novembre 2010. Ce Procès Verbal n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

## 1/ Charte Forestière de l'Ardèche Verte

Monsieur le Président rappelle que l'élaboration de la charte forestière de territoire de l'Ardèche verte a relevé d'une démarche de concertation qui a permis à tous les acteurs, élus, professionnels et usagers de la forêt, de travailler à un plan d'actions commun faisant suite à un diagnostic complet de la forêt et de la filière bois. Le programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire de l'Ardèche verte se décline de la façon suivante :

### **Axe A : Passer d'une forêt subie à une forêt gérée et valorisée durablement**

Objectif A-1 : Intéresser les propriétaires à leurs forêts, à sa gestion et sa valorisation

Objectif A-2 : Sensibiliser les différents acteurs forestiers à une gestion durable des forêts

Objectif A-3 : Mettre en œuvre des projets concrets en forêt productive

Objectif A-4 : Favoriser l'exploitation de la forêt grâce à un réseau de desserte suffisant et entretenu

Objectif A-5 : Proposer des solutions pour la gestion et valorisation des espaces boisés peu productifs

### **Axe B : Œuvrer pour une filière bois dynamique, solidaire et cohérente qui valorise les bois locaux**

Objectif B-1 : Clarifier les pratiques et favoriser le dialogue au sein de la filière bois

Objectif B-2 : Favoriser la modernisation et la professionnalisation les entreprises de la forêt et de la transformation

Objectif B-3 : Favoriser l'émergence de projets structurants pour la filière permettant la valorisation des bois locaux

### **Axe C : Placer la forêt et le bois au cœur de la dynamique du territoire Ardèche verte**

Objectif C-1 : Faire connaître la forêt et la filière bois à l'ensemble du territoire

Objectif C-2 : Favoriser le dialogue entre élus, propriétaires, professionnels du bois et usagers de la forêt autour de problèmes concrets

Objectif C-3 : Promouvoir et favoriser l'usage des bois locaux sur le territoire

Objectif C-4 : Favoriser l'émergence d'une offre touristique, pédagogique et culturelle sur le thème de la forêt

Objectif C-5 : Animer la Charte Forestière de Territoire pour sa mise en œuvre effective

Pour la mise en œuvre effective des actions préconisées par sa Charte Forestière de Territoire, l'Ardèche verte a entrepris des demandes de subventions auprès de ses différents partenaires institutionnels : Europe, Etat, Conseil Régional Rhône-Alpes (dans le cadre du CDDRA/PSADER, sur l'ensemble du programme forestier), Conseil Général (notamment sur la question des dessertes forestières) ; et mobilise une chargée de mission forêt/filière bois à temps plein en charge de l'animation de la Charte.

Afin d'affirmer et de conforter le portage politique de la démarche, il est donc proposé de valider dans son intégralité la Charte Forestière de Territoire de l'Ardèche verte. Cette validation permettra au Syndicat mixte Ardèche verte de demander en préfecture un arrêté de délimitation de périmètre de la charte forestière, qui vaudra reconnaissance de la conformité et de la cohérence de la charte forestière de

territoire avec la politique forestière nationale et avec la politique d'aménagement et de développement du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

APPROUVE dans son intégralité la Charte Forestière de Territoire de l'Ardèche verte.

VALIDE le fait que le périmètre territorial de la Communauté de Communes s'inscrit bien dans le périmètre de la Charte Forestière de Territoire de l'Ardèche verte

AUTORISE le SMAV à porter l'animation de la Charte Forestière de Territoire de l'Ardèche verte et à demander en préfecture un arrêté de délimitation de périmètre de la Charte Forestière

## **2/ Proposition d'adhésion pour 2011 à la Mission Locale Nord Ardèche**

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que la Mission Locale Nord Ardèche est une association loi 1901 qui a pour mission de tisser des liens privilégiés entre le monde économique et les jeunes de 16 à 25 ans.

Aujourd'hui, seule la commune de Félines est adhérente. Denis DUCHAMP souligne qu'actuellement se sont 10 à 15 jeunes qui bénéficient du suivi et de l'accueil de qualité de cette structure. Il indique qu'il est favorable au renforcement de cette action sur le territoire de Vivarhône.

Son activité consiste à recevoir les jeunes sortis de l'école afin de favoriser leur accès à l'emploi. La Mission Locale intervient sur les volets orientation, vie sociale et formation.

Elle est financée par l'Etat, la Région, le Département, les communes et communautés de communes. Son Conseil d'administration est composé de différents collèges (élus, Etat, partenaires économiques, associations).

Fin 2009 l'association comptait 14,8 salariés et 9 lieux d'accueil sur le Nord Ardèche. 1905 jeunes ont été accueillis cette même année. Grâce à son intervention, 14,8% ont pu accéder à une formation, 38% à un emploi.

Pour les communes de Vivarhône 133 entretiens individuels ont été réalisés en 2009 auprès de 65 jeunes (dont 41 femmes). La plupart d'entre eux résident sur Serrières, Peaugres, Félines et St Désirat.

Le coût de l'adhésion à la Mission Locale pour les collectivités a été fixé à 1.30€ par habitant et par an en 2010. De ce montant est déduit une participation du Conseil Général à hauteur de 0.15€ par habitant.

Compte tenu de l'importance d'accompagner les jeunes du territoire et suite aux échanges qui ont eu lieu en Bureau, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de valider l'adhésion de Vivarhône à la Mission Locale sur l'année 2011. Cette adhésion pourra éventuellement être reconduite sur les années suivantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

APPROUVE l'adhésion de la communauté de communes Vivarhône à la Mission Locale Nord Ardèche pour l'année 2011.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents qui permettront de mettre en œuvre cette adhésion.

## **3/ Dossiers ORC d'aide à la Modernisation : validation des dossiers individuels**

Avant ce céder la parole à Myriam GUIGAL, Monsieur le Président en profite pour la remercier et souligne le travail accomplie dans les différentes étapes de montage des dossiers.

Il tient à souligner que par l'intermédiaire de ces actions, il s'agit là de dynamiser et de soutenir toute une économie locale, primordiale pour notre territoire.

Myriam GUIGAL rappelle à l'assemblée les objectifs de l'ORC. Elle indique qu'à ce jour, 9 dossiers ont été validés en comité de Pilotage.

Afin de pouvoir procéder au versement des subventions sur les différents projets présentés, il est nécessaire que le conseil communautaire délibère.

### **Dossier n° 1 Entreprise : Coiffure PIRODON**

Le Président rappelle :

Le 25 mars 2010, lors du Comité de Pilotage de l'Opération Rurale Collective de la Communauté de Communes VIVARHONE, le dossier d'aide à la modernisation de l'entreprise de Mr. Jean-Luc Pirodon, coiffeur ayant son siège social à Serrières a été examiné. Le comité de pilotage a décidé d'attribuer à cette entreprise une subvention au titre de l'aide à la modernisation des entreprises, pour améliorer la productivité de son activité.

Au vu de l'investissement total de Mr. Jean-Luc Pirodon, qui se monte à 11 769 € HT, la subvention s'élève à **3530 €**, soit 30% des dépenses subventionnables, et se décompose selon :

- 1 765,00 € de l'Etat (FISAC), soit 15% des dépenses subventionnables
- 1765,00 € du Conseil Général de l'Ardèche, soit 15% des dépenses subventionnables

### **Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :**

**DECIDE** de valider la proposition du comité de pilotage ;

**ACCORDE** une subvention à l'entreprise de Mr. Jean-Luc Pirodon, coiffeur à Serrières pour un montant de **3530 €** et se décomposant selon :

- ◇ 1765,00 € de l'Etat (FISAC), soit 15% des dépenses subventionnables
- ◇ 1765,00 € du Conseil Général de l'Ardèche, soit 15% des dépenses subventionnables

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les démarches et signatures utiles et nécessaires.

### **Dossier n° 2 Entreprise : Anais Coiffure**

Le Président rappelle :

Le 25 mars 2010, lors du Comité de Pilotage de l'Opération Rurale Collective de la Communauté de Communes VIVARHONE, le dossier d'aide à la modernisation de l'entreprise de Madame Valérie Fourneron, Anais Coiffure ayant son siège social à Serrières a été examiné. Le comité de pilotage a décidé d'attribuer à cette entreprise une subvention au titre de l'aide à la modernisation des entreprises, pour améliorer la productivité de son activité.

Au vu de l'investissement total de Madame Valérie Fourneron, qui se monte à 81 060€ HT, la subvention s'élève à **22 500€**, soit 30% des dépenses subventionnables, (plafonnée à 75 000 €) et se décompose selon :

- 11 250 € de l'Etat (FISAC), soit 15% des dépenses subventionnables
- 11 250€ du Conseil Général de l'Ardèche, soit 15% des dépenses subventionnables

### **Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :**

**DECIDE** de valider la proposition du comité de pilotage ;

**ACCORDE** une subvention à l'entreprise de Madame Valérie Fourneron, coiffure à Serrières, pour un montant de **22 500 €** et se décomposant selon :

- ◇ 11 250 € de l'Etat (FISAC), soit 15% des dépenses subventionnables
- ◇ 11 250 € du Conseil Général de l'Ardèche, soit 15% des dépenses subventionnables

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les démarches et signatures utiles et nécessaires.

### **Dossier n° 3 Entreprise : Café-Lines**

Le Président rappelle :

Le 25 mars 2010, lors du Comité de Pilotage de l'Opération Rurale Collective de la Communauté de Communes VIVARHONE, le dossier d'aide à la modernisation de l'entreprise de Mr Olivier Bellevègue bar, ayant son siège social à Félines a été examiné. Le comité de pilotage a décidé d'attribuer à cette entreprise une subvention au titre de l'aide à la modernisation des entreprises, pour améliorer la productivité de son activité.

Au vu de l'investissement total de Mr. Olivier Bellevègue, qui se monte à 21 202 € HT, la subvention s'élève à **4 240 €**, soit 20% des dépenses subventionnables, et se décompose selon :

- 2 120 € de l'Etat (FISAC), soit 10% des dépenses subventionnables
- 2 120 € du Conseil Général de l'Ardèche, soit 10% des dépenses subventionnables

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :**

**DECIDE** de valider la proposition du comité de pilotage ;

**ACCORDE** une subvention à l'entreprise de Mr. Olivier Bellevègue , bar à Félines, pour un montant de **4 240,00 €** et se décomposant selon :

- ◇ 2 120,00 € de l'Etat (FISAC), soit 10% des dépenses subventionnables
- ◇ 2 120,00 € du Conseil Général de l'Ardèche, soit 10% des dépenses subventionnables

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les démarches et signatures utiles et nécessaires.

**Dossier n° 4 Entreprise : « Un monde à part », institut de beauté**

Le Président rappelle :

Le 29 mars 2010, lors du Comité de Pilotage de l'Opération Rurale Collective de la Communauté de Communes VIVARHONE, le dossier d'aide à la modernisation de l'entreprise de Melle Faustine Barbe, institut de beauté, ayant son siège social à Serrières a été examiné. Le comité de pilotage a décidé d'attribuer à cette entreprise une subvention au titre de l'aide à la création d'entreprise, pour améliorer la productivité de son activité.

Au vu de l'investissement total de Melle Faustine Barbe., qui se monte à 12 446 € HT, la subvention s'élève à **3 734 €**, soit 30% des dépenses subventionnables, et se décompose selon :

- 1 867 € de l'Etat (FISAC), soit 15% des dépenses subventionnables
- 1 867€ du Conseil Général de l'Ardèche, soit 15% des dépenses subventionnables

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :**

**DECIDE** de valider la proposition du comité de pilotage ;

**ACCORDE** une subvention à l'entreprise de Melle Faustine Barbe, institut de beauté à Serrières pour un montant de **3 734 €** et se décomposant selon :

- ◇ 1 867 € de l'Etat (FISAC), soit 15% des dépenses subventionnables
- ◇ 1 867€ du Conseil Général de l'Ardèche, soit 15% des dépenses subventionnables

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les démarches et signatures utiles et nécessaires.

**Dossier n°5 Entreprise : Restaurant Le Bateau d'Emile**

Le Président rappelle :

Le 29 juin 2010, lors du Comité de Pilotage de l'Opération Rurale Collective de la Communauté de Communes VIVARHONE, le dossier d'aide à la modernisation de l'entreprise de Mr. Michel Maron, restaurateur ayant son siège social à Serrières a été examiné. Le comité de pilotage a décidé d'attribuer à cette entreprise une subvention au titre de l'aide à la modernisation des entreprises, pour améliorer la productivité de son activité.

Au vu de l'investissement total de Mr Michel Maron qui se monte à 32 635 € HT, la subvention s'élève à **9790 €**, soit 30% des dépenses subventionnables, et se décompose selon :

- 4 895,00 € de l'Etat (FISAC), soit 15% des dépenses subventionnables
- 4 895,00 € du Conseil Général de l'Ardèche, soit 15% des dépenses subventionnables

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :**

**DECIDE** de valider la proposition du comité de pilotage ;

**ACCORDE** une subvention à l'entreprise de Mr Michel Maron, restaurateur à Serrières pour un montant de **9 790,00 €** et se décomposant selon :

- ◇ 4 895,00€ de l'Etat (FISAC), soit 15% des dépenses subventionnables
- ◇ 4 895,00€ du Conseil Général de l'Ardèche, soit 15% des dépenses subventionnables

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les démarches et signatures utiles et nécessaires.

**Dossier n° 6 Entreprise Badin TP à Limony**

Le Président rappelle :

Le 7 octobre 2010, lors du Comité de Pilotage de l'Opération Rurale Collective de la Communauté de Communes VIVARHONNE, le dossier d'aide à la modernisation de l'entreprise de Mr Hervé Badin, entrepreneur en travaux publics, ayant son siège social à Limony a été examiné. Le comité de pilotage a décidé d'attribuer à cette entreprise une subvention au titre de l'aide à la modernisation des entreprises, pour améliorer la productivité de son activité.

Au vu de l'investissement total de Mr. Hervé Badin qui se monte à 87 604 € HT, la subvention s'élève à **15 000 €**, soit 20% des dépenses subventionnables, et se décompose selon :

- 7 500 € de l'Etat (FISAC), soit 10% des dépenses subventionnables
- 7 500 € du Conseil Général de l'Ardèche, soit 10% des dépenses subventionnables

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :**

**DECIDE** de valider la proposition du comité de pilotage ;

**ACCORDE** une subvention à l'entreprise de Mr Hervé Badin entrepreneur en travaux publics, à Limony, pour un montant de **15 000 €** et se décomposant selon :

- ◇ 7500 € de l'Etat (FISAC), soit 10% des dépenses subventionnables
- ◇ 7500 € du Conseil Général de l'Ardèche, soit 10% des dépenses subventionnables

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les démarches et signatures utiles et nécessaires.

**Dossier n° 8 Entreprise : CFMI à Peaugres**

Le Président rappelle :

Le 7 octobre 2010, lors du Comité de Pilotage de l'Opération Rurale Collective de la Communauté de Communes VIVARHONNE, le dossier d'aide à la modernisation de l'entreprise de Mr Christophe Naime, entrepreneur en mécanique industrielle, ayant son siège social à Peaugres a été examiné. Le comité de pilotage a décidé d'attribuer à cette entreprise une subvention au titre de l'aide à la modernisation des entreprises, pour améliorer la productivité de son activité.

Au vu de l'investissement total de M. Christophe Naime qui se monte à 56 545 € HT, la subvention s'élève à **11 309 €**, soit 20% des dépenses subventionnables, et se décompose selon :

- 5 654, 50 € de l'Etat (FISAC), soit 10% des dépenses subventionnables
- 5 654,50 € du Conseil Général de l'Ardèche, soit 10% des dépenses subventionnables

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :**

**DECIDE** de valider la proposition du comité de pilotage ;

**ACCORDE** une subvention à l'entreprise de Mr Christophe Naime entrepreneur en mécanique industrielle, à Peaugres pour un montant de **11 309 €** et se décomposant selon :

- ◇ 5 654,50 € de l'Etat (FISAC), soit 10% des dépenses subventionnables

◇ 5 654,50 € du Conseil Général de l'Ardèche, soit 10% des dépenses subventionnables  
**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les démarches et signatures utiles et nécessaires.

### **Dossier n° 9 Entreprise : Proxi Alimentation**

Le Président rappelle :

Le 7 octobre 2010, lors du Comité de Pilotage de l'Opération Rurale Collective de la Communauté de Communes VIVARHONE, le dossier d'aide à la modernisation de l'entreprise de Madame Véronique Saniel, commerçante, ayant son siège social à Serrières, a été examiné. Le comité de pilotage a décidé d'attribuer à cette entreprise une subvention au titre de l'aide à la modernisation des entreprises, pour améliorer la productivité de son activité.

Au vu de l'investissement total de Madame Saniel, qui se monte à 12 530 € HT, la subvention s'élève à **2 506€**, soit 20% des dépenses subventionnables, et se décompose selon :

- 1 253 € de l'Etat (FISAC), soit 10% des dépenses subventionnables
- 1 253 € du Conseil Général de l'Ardèche, soit 10% des dépenses subventionnables

### **Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :**

**DECIDE** de valider la proposition du comité de pilotage ;

**ACCORDE** une subvention à l'entreprise de Madame Saniel, commerçante à Serrières, pour un montant de **2 506 €** et se décomposant selon :

- ◇ 1 253 € de l'Etat (FISAC), soit 10% des dépenses subventionnables
- ◇ 1 253 € du Conseil Général de l'Ardèche, soit 10% des dépenses subventionnables

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les démarches et signatures utiles et nécessaires.

### **Dossier n°10 Entreprise : Pressing Aubert**

Le Président rappelle :

Le 25 mars 2010, lors du Comité de Pilotage de l'Opération Rurale Collective de la Communauté de Communes VIVARHONE, le dossier d'aide à la modernisation de l'entreprise de Mr Sébastien Aubert, commerce de pressing ayant son siège social à Serrières a été examiné. Le comité de pilotage a décidé d'attribuer à cette entreprise une subvention au titre de l'aide à la modernisation des entreprises, pour améliorer la productivité de son activité.

Au vu de l'investissement total de M. Sébastien Aubert qui se monte à 69 388 € HT, la subvention s'élève à **21 332 €**, soit 30% des dépenses subventionnables, et se décompose selon :

- 9 634, 00 € de l'Etat (FISAC), soit 15% des dépenses subventionnables
- 9 634,00 € du Conseil Général de l'Ardèche, soit 15% des dépenses subventionnables

A ces montants, s'ajoute une subvention de 2064 € qui représente 40% de dépenses d'investissement liés à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, pour un montant de 5161 €.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :**

**DECIDE** de valider la proposition du comité de pilotage ;

**ACCORDE** une subvention à l'entreprise de Mr Sébastien Aubert exploitant un commerce pressing, à Serrières pour un montant de **21 332 €** et se décomposant selon :

- ◇ 9 634 € de l'Etat (FISAC), soit 15% des dépenses subventionnables
- ◇ 9634€ du Conseil Général de l'Ardèche, soit 15% des dépenses subventionnables
- ◇ 2064 € correspondant aux dépenses d'investissement d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les démarches et signatures utiles et nécessaires.

## Tranche 1 : Actions 4 et 5 :

### Communication et actions de l'association des commerçants, artisans et professions libérales Canton Vie Ensemble

Le Président rappelle :

Le 25 mars 2010, lors du Comité de Pilotage de l'Opération Rurale Collective de la Communauté de Communes VIVARHONE, le programme d'actions de l'association des commerçants, artisans et professions libérales Canton Vie Ensemble, ayant son siège social à Peaugres a été examiné. Une convention partenariale, entre l'association Canton Vie Ensemble et la communauté de communes Vivarhôte a été signée, pour la première tranche de l'ORC, concernant l'action 4 « Communication de l'union » et l'action 5 « Animations commerciales et artisanales ».

Vu la gestion des fonds FISAC, par la communauté de communes Vivarhôte ;

Le président propose au conseil communautaire de verser un acompte de 50%, soit 5403 €, incombant à Canton Vie Ensemble.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :**

**DECIDE** le versement d'un acompte de la subvention, d'un montant de 5403 €, à l'association Canton Vie Ensemble, pour ses réalisations de promotion du commerce et de l'artisanat, sur la 1<sup>ère</sup> tranche de l'ORC, de Vivarhôte.

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les démarches et signatures utiles et nécessaire.

#### **4/ Choix du prestataire collecte sélective**

Monsieur le Président informe l'assemblée que la commission d'appel d'offre s'est réunie ce jour même à 17h00 pour l'ouverture des plis concernant le marché de tri sélectif. Suite à la CAO, il a été décidé de déclarer sans suite les lots 1 (corps creux) & 2 (corps plats) et de rentrer en négociation avec les prestataires pour le lot n°3 (Verre).

De plus, afin de pouvoir relancer une nouvelle consultation, Vivarhôte demandera aux prestataires actuels une prolongation du marché de 3 mois.

#### **5/ Les Amortissements**

Monsieur MOLINA, cède la parole à Laurent TORGUE, Président de la commission Finances, afin de présenter à l'assemblée les opérations comptables à prendre en compte dans le cadre de la procédure d'amortissement.

Laurent TORGUE, dans le cadre des opérations d'amortissement sur le budget annexe bâtiment industriel propose de valider les durées d'amortissements suivantes.

- 10 ans pour le bâtiment ancien (bâtiment Manoha)
- 15 ans pour l'extension du nouveau bâtiment (Inoplast)

De ce fait, il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

#### **DM 1 Budget Annexe Bâtiment Industriel**

	<u>Diminution de Crédits</u>	<u>Augmentation de Crédits</u>
D 023 : Virement Section Investissement	258 580,00 €	
D 1391 : Subventions d'équipement		56 799,00 €
D 6811 : Dotation Amortissement Immos Incomp & Corp.		315 379,00 €
D 2313 : Immos en cours de constructions		3 094,00 €
R 021: Virement de la Section de Fonctionnement	258 580,00 €	
R 28132 : Amortis° Construc° Immeubles de rapports		315 379,00 €
R 777 : Sub° transférées au résultat		56 799,00 €
R 1641: Emprunts et dettes assimilées		3 094,00 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée si cette présentation soulève des interrogations, et propose de valider ces modifications.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

**APPROUVE** les décisions modificatives présentées ci-dessus, suite à la mise en place de la procédure d'amortissements, pour le Budget Annexe Bâtiment Industriel de la Communauté de Communes Vivarhône.

**AUTORISE** Monsieur le Président et Madame le Percepteur à effectuer les opérations nécessaires à l'application de cette décision.

De plus, il convient de procéder aux modifications suivantes sur le budget principal de Vivarhône.

**DM 3 Budget Principal Vivarhône**

	<u>Diminution de Crédits</u>	<u>Augmentation de Crédits</u>
D 023 : Virement Section Investissement	27 146,00 €	
D 6811 : Dotation Amortissement Immos Incorpor & Corp.		27 146,00 €
R 021: Virement de la Section de Fonctionnement	27146,00 €	
R 281571 : Amortis° Matériel roulant voirie		7 475,00 €
R 281578 : Amortis° Autres Matériels voirie		425,00 €
R 28158 : Amortis° Autres Matériels Techniques		6 462,00 €
R 28183 : Amortis° Matériel de Bureau & Info		11 503,00 €
R 28184 : Amortis° Mobilier		1 281,00 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée si cette présentation soulève des interrogations, et propose de valider ces modifications.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

**APPROUVE** les décisions modificatives présentées ci-dessus, suite à la mise en place de la procédure d'amortissement, pour le Budget Principal de la Communauté de Communes Vivarhône.

**AUTORISE** Monsieur le Président et Madame le Percepteur à effectuer les opérations nécessaires à l'application de cette décision.

**6/ Décision modificatives sur les différents budgets**

Monsieur MOLINA, dans le cadre des opérations budgétaires demande à Madame BOIS, Trésorière de Serrières, de bien vouloir présenter et soumettre à l'assemblée les décisions modificatives à prendre.

Ainsi, Madame BOIS, présente à l'assemblée les opérations comptables à prendre en compte sur le budget principal de la communauté de Communes.

De ce fait, il convient de réaffecter les crédits budgétaires comme suit :

**DM 4 Budget Principal Vivarhône**

	<u>Diminution de Crédits</u>	<u>Augmentation de Crédits</u>
D 617-2 : Etude Accessibilité	8 000 €	
D 617-1 : Etude Doc Unique	3 000 €	
D 60612 : Energie-Electricité	1 000 €	
D 611 : Contrat Prestation Services	1 500 €	
D 6135 : Locations Immobilières	1 000 €	

D 61523 : Entretien de Voies et Réseaux	15 000 €	
D 6171 : Etude Tourisme	3 000 €	
D 6173-1 : Etude ORC Action besoins non couverts	8 000 €	
D 6174 : Etude Agriculture	15 000 €	
D 6237-1 : Publication Communication ORC Act 2	2 000 €	
D 6283 : Frais de nettoyage des Locaux	1 000 €	
D 637 : Autres Impôts et Taxes	1 000 €	
D 6574 : Sub fonct° Organisme droit privé (ORC)		59 500 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée si cette présentation soulève des interrogations, et propose de valider ces modifications.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

**APPROUVE** les décisions modificatives présentées ci-dessus, pour le Budget Principal de la Communauté de Communes Vivarhône.

**AUTORISE** Monsieur le Président et Madame le Percepteur à effectuer les opérations nécessaires à l'application de cette décision.

## **7/ Vente & Acquisition de terrains**

### **Vente de terrain à Monsieur LECUREUX**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Vivarhône est, depuis sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2003, légitimement compétente en matière de gestion, d'aménagement et développement des zones d'activités d'intérêt communautaire.

En conséquence, elle se substitue aux communes pour ce qui concerne les acquisitions et ventes de foncier sur les périmètres définis comme zone d'activité.

Ceci étant précisé, il indique que Monsieur Christophe LECUREUX se porte acquéreur de la parcelle AL 11 d'une surface d'environ 2 660 m<sup>2</sup> située sur la commune de Peaugres.

Il souhaite développer sur ce terrain une activité dédiée aux voitures de sport.

Compte tenu de la réforme sur la TVA actée par le Bulletin Officiel du 10 mars 2010 applicable à compter du 11 mars 2010, il convient de faire apparaître sur l'acte de vente le montant de TVA.

Ce montant représente la TVA sur marge calculée entre le prix d'acquisition initial du terrain et son prix de revente. Pour ce qui concerne le terrain cédé à Monsieur LECUREUX le montant de la TVA sur marge serait de 4 948 €.

De ce fait, monsieur le Président propose de céder ce terrain au prix de 15 € le m<sup>2</sup> soit pour un montant total de 39 900 € + 4 948 € soit pour un montant total de 44 848 €.

Monsieur le Président propose de valider cette vente qui se réfère à une promesse actée chez Maître SERVE, notaire à Félines.

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :**

**APPROUVE** la vente à Monsieur Christophe LECUREUX de la parcelle AL 11 sur Peaugres d'une surface d'environ 2 660 m<sup>2</sup> au prix de 15 € le m<sup>2</sup> soit pour un montant de 44 848 € avec TVA sur marge.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte relatif à cette opération.

### **Acquisition de terrain de Mlle RICHARD sur la commune de Peaugres**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Vivarhône est, depuis sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2003, légitimement compétente en matière de gestion, d'aménagement et développement des zones d'activités d'intérêt communautaire.

En conséquence, elle se substitue aux communes pour ce qui concerne les acquisitions et ventes de foncier sur les périmètres définis comme zone d'activité.

Ceci étant précisé, il indique que Mademoiselle RICHARD souhaite céder la parcelle AL 71 de 4 586 m<sup>2</sup> située sur la commune de Peaugres qui est actuellement sa propriété.

Monsieur le Président propose d'acquérir ce terrain au prix de 5.34 € le m<sup>2</sup> soit pour un montant total de 24 489 €.

Monsieur le Président propose de valider cette acquisition qui se réfère à une promesse actée chez Maître SERVE, notaire à Félines.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :**

**APPROUVE** l'acquisition à Mlle RICHARD de la parcelle AL 71 sur Peaugres d'une surface de 4 586 m<sup>2</sup> pour un montant de 24 489 €.

**AUTORISE** Monsieur le président à signer l'acte relatif à cette opération.

### **8/ Désignation délégué Culture à l'Ardèche Verte**

Richard MOLINA rappelle que dans le cadre de l'Ardèche Verte, la communauté de communes doit désigner un nouveau représentant en remplacement de Monsieur Jean-Luc ORTEGA. Ainsi, Christophe GRENIER, conseiller communautaire pour la commune de Félines est élu délégué à la culture au sein de la commission Ardèche Verte.

### **9/ Délibération reprise de subvention travaux de voirie sur la commune de Charnas**

Monsieur le Président, informe l'assemblée d'une demande transmise par la commune de Charnas.

Il rappelle que la commune de Charnas avait déposé des demandes de subventions auprès du conseil général et de l'état, suite à des éboulements de murs de soutènements lors des intempéries. Etant donné que la compétence voirie a été transférée à la communauté de communes, il en découle que les demandes de subventions seront reprises et portées par Vivarhône et restituées à la commune de Charnas via l'enveloppe de travaux voirie.

Une délibération de principe est prise sur le transfert de ces subventions.

### **10/ Présentation première phase de l'étude « Besoin de services » ORC par les étudiants en Master2 Aménagement de l'Université II**

Monsieur le Président, demande à l'assemblée d'accueillir, le groupe d'étudiants en Master 2 à l'Université de Lyon, chargés de l'étude « Besoin de services », dans le cadre de l'ORC. Il les remercie par avance de leur présence et laisse la parole à leur professeur, Monsieur MORINEAUX, pour introduire l'objet de l'étude.

Une présentation intermédiaire animée par les élèves et via un diaporama est proposée à l'assemblée. Voici ci-dessous quelques données présentées:



#### **PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE**

Alors que le territoire bénéficie entre autre d'un **dispositif ORC**, **quelles solutions** peuvent être envisagées pour :

- **développer l'offre** en commerces et services de proximité, dans la perspective d'offrir une complémentarité aux pôles commerciaux déjà existants
- **valoriser les productions locales**, afin de favoriser **le lien social**, garant de la qualité de vie des populations de VivaRhône

Restitution intermédiaire  
Conseil communautaire du 14/12/2010



#### **PLAN D'ENQUÊTE**

- 118 enquêtes réalisées
- approche empirique :
  - sorties d'écoles
  - clubs des aînés
  - porte à porte
  - personnes ressources rencontrées
  - entretiens téléphoniques
- 11 communes couvertes

#### **PLAN D'ENTRETIENS**

- Élus des 11 communes
- 3 associations de services à la personne
- 1 association de commerçants
- 1 association d'insertion
- 1 fondation
- 3 chambres consulaires
- 19 commerçants dont des producteurs

Restitution intermédiaire  
Conseil communautaire du 14/12/2010



Les résultats sont commentés au fur et à mesure et un échange constructif est établi entre les différents intervenants et les élus.

Communes	Nbre de commerces ambulants	types	Nombre de passages
Bogy	3	Boulangerie Boucherie Epicier/fromager	2/semaine 1/semaine 1/semaine
Brossainc	3	Boulangerie Fromagerie poissonnerie	2/semaine 1/semaine 1/mois
Colombier	1	Boulangerie	1/semaine
Félines	4	Boucherie Rôtisserie Camion pizza Camion pizza	1/semaine 1/semaine 1/semaine 1/semaine
Limony	1	Boulangerie	quotidien
St Désirat	1	Camion pizza	1/semaine
St Jacques	1	Fromagerie	1/semaine
Vinzieux	1	Poissonnerie	1/mois
Serrières	1	Traiteur	quotidien

→ La majorité de ces tournées ne sont pas assurées par des commerçants de VivaRhône

Tableau non exhaustif

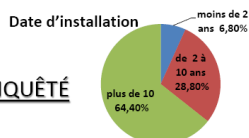
Cette diapo a soulevé un certain nombre de remarques de la part des élus (commerce non référencé, commune oubliée, désaccord sur le nombre...).

Il en convient d'actualiser ces données avec l'aide des communes.

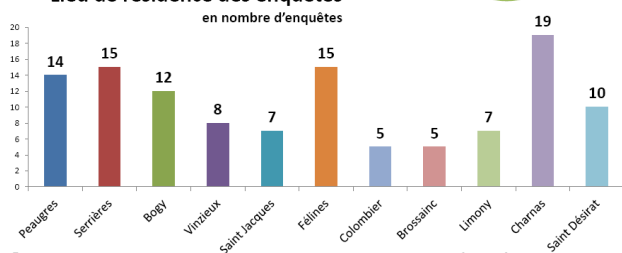
Offre à laquelle il faut rajouter 2 marchés : un le vendredi matin à Serrières et un le samedi matin à Peaugres.



ECHANTILLON DE POPULATION ENQUÊTÉ



Lieu de résidence des enquêtés

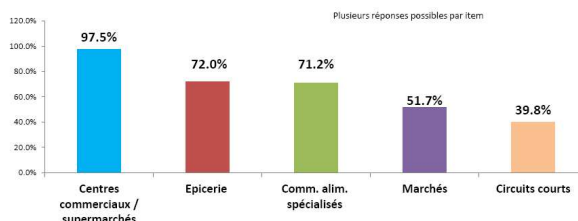


- Les communes sans commerce sont correctement représentées
- Peaugres et Limony sont sous représentés
- Les répondants sont principalement des résidents de longue date

Restitution intermédiaire  
Conseil communautaire du 14/12/2010



LIEUX DE COURSE



- Des données qui révèlent :
  - Une bonne utilisation des divers équipements commerciaux
  - Des opportunités de développement sur les marchés et circuits courts

Restitution intermédiaire  
Conseil communautaire du 14/12/2010



MOTIFS DE CHOIX DES LIEUX DE COURSE

Plusieurs réponses possibles par item

	Centre commerciaux / Supermarchés	Epicerie Superettes	Commerces alimentaires spécialisés	Marchés	Circuits courts
proximité immédiate du domicile	37%	22%	25%	9%	7%
proximité du lieu de travail	42%	32%	26%	0%	0%
prix attractifs	56%	6%	12%	15%	12%
qualité des produits	7%	4%	33%	26%	30%
lien social	3%	14%	24%	34%	24%
choix (quantité)	74%	6%	0%	11%	9%
dépannage	5%	83%	10%	0%	2%

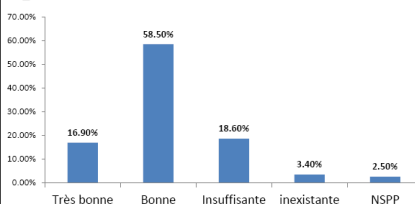
- Les commerces spécialisés, marchés et circuits courts sont attractifs de par la qualité des produits proposés
- Les épiceries restent perçues comme des solutions de dépannage
- Les centres commerciaux sont appréciés pour l'ampleur et la concentration de l'offre

Restitution intermédiaire  
Conseil communautaire du 14/12/2010



SATISFACTION SUR L'OFFRE

→ Commerces alimentaires



- Peu de variations entre les niveaux de satisfaction quel que soit l'équipement commercial de la commune
- Les demandes exprimées portent principalement sur l'ouverture d'une superette à Peaugres ; et d'une boucherie et d'une superette à Félines.

	Très bonne	Bonne	Sous total TB + B	Insuffisante	Inexistante	NSPP
Ensemble des communes	16.9 %	58.5 %	75.40%	18.6 %	34 %	2.5 %
Communes avec commerces	20.0%	55.0%	75.00%	18.8%	3.8%	2.5%
Communes sans commerce	10.8%	64.9%	75.70%	18.9%	2.7%	2.7%

Restitution intermédiaire  
Conseil communautaire du 14/12/2010



## SERVICES À LA PERSONNES

- Seules 17 des personnes interrogées (14,4 %) déclarent faire appel à des services à la personne.
- Il s'agit principalement de prestations de ménages.
- 50 % de ces services sont réalisés via une association.
- Pour les 17 % qui souhaiteraient en bénéficier, les demandes portent sur des prestations de ménages et la fourniture de repas.

## ENTRE-AIDE

- L'entre-aide se concentre principalement au sein de la famille : 16.9 % des répondants affirment réaliser des courses pour un tiers.

Restitution intermédiaire  
Conseil communautaire du 14/12/2010



## TRANSPORTS - MOBILITÉ

- 92,4 % des répondants possèdent au moins un véhicule.
- La voiture est le principal moyen de transport utilisé
- Seuls 2 répondants déclarent utiliser ponctuellement la ligne de bus (*une analyse plus fine du circuit et de la fréquentation de cette ligne peut être intéressante pour mieux cerner son attractivité*)

## LOISIRS

- Un réseau associatif important
- 77 % des répondants déclarent 1 à plusieurs activités de loisirs
- Dans 50 % des cas les conjoints exercent une activité

Les activités pratiquées sont :

- La marche et la randonnée (hors structure)
- principalement sportives dans les associations
- Culturelles à la marge

Restitution intermédiaire  
Conseil communautaire du 14/12/2010



## SYNTHÈSE DES ENTRETIENS EN COMPLÉMENT DE L'ENQUÊTE POPULATION

- Pas de retour de la population des petites communes sur des manques en commerces et services.
- Des manques ressentis dans les communes n'ayant pas une offre complète en commerces (épicerie à Peaugres ; pharmacie, boucherie et épicerie à Félines).
- Volonté de maintenir les commerces fixes et ambulants en place.
- Améliorer l'offre en commerces ambulants « de première nécessité » (boulangerie ou dépôt de pain à St Jacques et à Vinzieux).

Restitution intermédiaire  
Conseil communautaire du 14/12/2010



## RAPPEL DES HYPOTHÈSES DE DÉPART DE VIVARHÔNE

- Le commerce ambulant est une des réponses à la diffusion du maillage commercial et artisanal sur le territoire.
- Les personnes à mobilité réduite sont demandeuses d'une offre de services et de commerces plus adaptée et accessible.
- L' Economie Sociale et Solidaire peut permettre le développement des services et des commerces ainsi que la création d'emplois sur le territoire.
- Le développement des services et commerces de proximité s'appuie principalement sur les acteurs et les ressources locales (circuits-courts, diversification...)

Restitution intermédiaire  
Conseil communautaire du 14/12/2010



## LES PISTES D' ACTIONS

### Axe 1 : Valorisation des producteurs locaux- Productions locales

- Piste 1 :** *Mise en valeur les produits locaux dans les commerces multiservices*
- Piste 2 :** *Mise en place des marchés de producteurs itinérants et présents à intervalle régulier et sur des créneaux adaptés aux besoins de la population.*
- Piste 3 :** *Création d'un magasin de producteurs (en s'appuyant sur des exemples qui fonctionnent comme la Main paysanne ou Bionacelle à Annonay)*
- Piste 4 :** *Développement d'une approche de type « Paniers de biens » pour valoriser à la fois l'identité du territoire et l'offre locale (par exemple autour du Saint Joseph sur le modèle du Pilat qui construit son panier de biens autour du Condrieu).*

Restitution intermédiaire  
Conseil communautaire du 14/12/2010



## LES PISTES D' ACTIONS

### Axe 2 : Réorienter l'étude vers les personnes à mobilité réduite

- Piste 1 :** *Développer la mobilité via les transports en commun et / ou transports à la demande*
- Piste 2 :** *Développer les commerces ambulants en cohérence avec les territoires voisins (notamment avec les communes frontalières de Loire / Isère)*

Restitution intermédiaire  
Conseil communautaire du 14/12/2010



**Axe 3 : Améliorer l'offre existante**

**Piste 1** : des horaires d'ouverture concertés entre commerçants et plus adaptés à la logique de mobilité des populations

**Piste 2** : proposer un service de portage de repas ou/et de courses à domicile pour les personnes à mobilité réduite

**Piste 3** : plus de cohérence dans les commerces ambulants . Par exemple, la boulangerie de Maclas qui livre Brossainc pourrait aussi passer par Saint jacques , la commune voisine.

Restitution intermédiaire  
Conseil communautaire du 14/12/2010



**Axe 4 : S'appuyer sur la valorisation du tourisme**

**Piste 1** : s'appuyer sur la présence de sites touristiques importants pour développer une offre « de saison » marché de producteurs régionaux autour du safari parc de Peaugres

**Piste 2** : développer une offre d'hébergements « à la ferme » ou en gîte , faciliter l'accueil de groupe

Restitution intermédiaire  
Conseil communautaire du 14/12/2010



Le débat se conclut avec les remerciements du Président qui souligne le travail effectué et encourage la poursuite de la démarche.

Ce dernier Conseil de l'année se clôture par le traditionnel repas de fin d'année.

Le prochain conseil est prévu le mardi 25 janvier à 18 h 30 à Bogy.